

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 14-15
Votants 17-18

DU 5 JUILLET 2018

Secrétaire de séance : Edith POUCINEAU

En l'absence provisoire de M. le Maire qui arrivera un peu plus tard, M. PETIT en sa qualité de 1^{er} adjoint ouvre la séance. Il présente les excuses de M. FELIX, M. CELLIER, Mme BRIGEON et annonce les pouvoirs. Mme POUCINEAU est désignée comme secrétaire de séance.

M. PETIT lit les délibérations du 31 mai dernier. Celles-ci sont adoptées par 17 voix POUR.

Un débat a lieu sur les différentes offres proposées pour la fourniture des repas de la cantine. Le constat est que la qualité des repas distribués par les PETITS GASTRONOMES a nettement diminué depuis le début (produits peu goûteux ; beaucoup de reconstitués ; peu de variétés...). L'objectif est de proposer des repas de meilleure qualité tant sur le plan nutritionnel (produits locaux) que gustatif, ce que semble proposer la société SODEXO (fait partie du groupe des petits gastronomes mais reste une entité distincte). Cela implique néanmoins une augmentation des tarifs du fait des tarifs plus élevés proposés par SODEXO.

M. Le Maire prend part à la séance à 20h20.

Mme PARENT présente le compte-rendu de la commission urbanisme et fleurissement du 14 août 2018.

Une visite de l'unité de méthanisation a eu lieu le 9 juin, laquelle était très intéressante pour comprendre le concept. Cette activité participera à la création d'énergies renouvelables. Contrairement à ce que l'on peut entendre, la méthanisation n'est pas nocive et ne dégage pas d'odeur particulière.

GRT GAZ a organisé une réunion à Fère-Champenoise avec l'ensemble des industriels, réunion durant laquelle les énergies renouvelables (méthanisation, électrolyse etc.) ont été mises en avant. En 2050, la France pourra répondre à ses besoins en énergie grâce aux énergies renouvelables (aujourd'hui l'approvisionnement vient de l'étranger).

M. Le Maire rappelle le calendrier d'installation de la fibre optique. Les travaux commenceront entre août 2020/août 2021 et devraient se terminer en 2022.

M. Le Maire a participé à une réunion organisée par la mission locale d'Epernay. Le constat est que beaucoup de jeunes sont déscolarisés sur le secteur. Pour lutter contre cela, le dispositif « garantie jeune » (dès 16 ans et jusque 25 ans) a été mis en place et dont l'objectif est sur une période d'1 an, de travailler sur un projet d'insertion professionnelle/sociale. Des ateliers collectifs de 4 semaines (santé, logement, insertion professionnelle etc.) seront mis en place et poursuivis par des mises en situation professionnelle tous les mois (emploi ou stage ; indemnisé à hauteur de 483 €/mois). Des démarches de la part des bénéficiaires sont donc nécessaires. Des navettes passeront dans les principales communes du secteur. Les membres du Conseil Municipal sont invités à communiquer autour de ce dispositif.

M. Le Maire fait un point sur l'idée d'une maison multi-service/de services publics qui relève pour rappel de la compétence intercommunale. Au regard du nombre de projets intercommunaux mis en œuvre ces derniers temps, nécessitant le déploiement de moyens financiers importants (OPAH ; rénovation de la

piscine ; travaux de voirie, programme voies ferrées...), ce projet de maison multi-service ne sera envisagé qu'à compter de 2020-2021.

Pour rappel, le groupe de travail « cœur de bourg » se réunira en fin d'année.

M. Le Maire fait part au Conseil du dispositif d'aide financière de la Région (dispositif CLIMAXION) pour la réalisation de diagnostic/audit des bâtiments communaux dans l'optique de réduire la consommation d'énergie. Ces dépenses sont subventionnées à un taux de 70% plafonnés à 21 000 euros (750 € par bâtiment). Il a été demandé à M. GARRIDO d'étudier cette possibilité (intérêt à réaliser un diagnostic ?)

M. LEPAGE remarque à ce sujet que la vétusté de la bibliothèque va devenir problématique. M. LEGRAND répond qu'effectivement ce bâtiment est très énergivore. Le diagnostic permettrait justement d'évaluer la nature et le montant des travaux nécessaires.

M. Le Maire fait savoir que concernant la salle de musique de la maison des associations et le problème d'acoustique qui avait été soulevé, un point a été fait avec l'architecte O. JAMAR. Il s'avère que le cahier des charges prévoyait une salle mixte pour la musique/autre usage. Des travaux sont donc nécessaires si on souhaite obtenir une totale sonorisation de la pièce.

M. GORISSE trouve étonnant la remarque du groupe de musique gêné par ce problème puisqu'alors, personne ne s'était plaint. M. Le Maire va en discuter avec M. LESTRADET qui faisait partie de l'association de musique « HOT CLUB CHAMPAGNE », ancienne utilisatrice de cette salle.

Mme DUBOIS fait part au Conseil Municipal du concept de musée itinérant (grand camion) qui propose de passer plusieurs jours sur la Commune les 29/30/31 octobre prochain. Les administrés auraient ainsi l'occasion de découvrir gratuitement des œuvres prêtés au musée, de participer à des ateliers ou encore regarder des films. Le thème actuel du musée porte sur les trésors. Le Conseil est favorable à l'unanimité à l'installation de ce musée sur la place. Il viendra simplement de veiller au déplacement du marché du mercredi matin et de bien communiquer sur l'événement. Mme DUBOIS va demander au gestionnaire du musée de déposer une demande officielle en Mairie.

Mme EGOT demande ce qu'il en est de la journée du patrimoine et des éventuelles modifications intervenues depuis les dernières réunions. M. PETIT répond qu'un groupe argentin jouera un concert à l'Eglise de Fère-Champenoise le 16/09 (le lendemain). Un groupe de musique jouera également le 15/09 au soir.

Mme EGOT souhaite évoquer la question du marché du samedi matin. Cela devient de plus en plus difficile en raison du faible nombre de producteurs disponibles et de la concurrence des marchés sézannais. M. PETIT envisage pour cette raison de prévoir des marchés occasionnels (de l'ordre de 3 ou 4 fois par an). M. Le Maire pense qu'il faut peut-être réfléchir à d'autres façons de procéder (marchés autour de thèmes par exemple). Une réunion aura lieu début septembre pour en discuter.

M. LEPAGE informe le Conseil que le plan de communication réalisé il y a 5/6 ans par la société MEDIA PLUS va être mis à jour en fin d'année gratuitement. M. LEGRAND souhaite également rencontrer cette société pour connaître la façon dont celle-ci amène les choses auprès des sociétés du secteur. Il est également nécessaire d'étudier la convention.

M. LEPAGE s'inquiète de la sonorisation de la Commune qui se détériore grandement ces derniers temps (boîtier sur lequel est fixé le haut-parleur plus précisément). Il est nécessaire d'intervenir au risque que ce matériel s'effondre.

M. LEPAGE fait part au Conseil d'un problème rencontré avec le matériel de SUEZ ENVIRONNEMENT. En effet, les têtes de vanne de coupure d'eau qui ont été installées lors des travaux de voirie de la rue Jeanne

d'Arc et Bruchhausen sont en plastique. Si la vanne est grippée, la tête de vanne s'use donc et tourne dans le vide. Il est alors difficile de l'ouvrir.

M. Le Maire demande à ce qu'il soit regardé attentivement à ce problème.

M. LEPAGE fait part au Conseil de la déception d'une administrée qui n'a pas vu d'article au sein du bulletin conseil sur son enfant, pourtant bien classé sportivement.

La séance est levée à 21h20. Le prochain Conseil Municipal est fixé au 30 août 2018.